

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 19 décembre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 25 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - François BERNARDINI représenté par Martial ALVAREZ - Patrick BORÉ représenté par Danielle MILON - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Alexandre GALLESE - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **CSGE 023-7640/19/BM**

#### **■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association "Les Petits Débrouillards PACA" et paiement de la cotisation 2020 MET 19/13453/BM**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association « Les Petits Débrouillards PACA » a pour objet de favoriser, dans la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, auprès de tous et plus particulièrement des enfants et des jeunes, l'intérêt pour les sciences et les techniques et à en permettre la connaissance, la pratique et la diffusion. Pour cela, elle fait appel à différents moyens pédagogiques en privilégiant la démarche participative, expérimentale et ludique.

Pour atteindre ses objectifs, l'association propose notamment :

- de mettre en place des cadres d'animation et de formation adéquates,
- de promouvoir et soutenir la création de Clubs Petits Débrouillards,
- de mettre en œuvre, de façon générale, les moyens susceptibles de favoriser son objet social.

La culture scientifique et technique apporte une contribution fondamentale à l'éducation et à la formation des citoyens. Cette culture ne peut s'acquérir que par la pratique, l'échange, le débat et ce à tout moment de la vie en étroite liaison avec le quotidien.

Cette association qui est donc une ressource importante et indispensable, apporte également à ses membres un soutien en matière de veille professionnelle, de communication et de conseils.

En outre, elle coordonne en Région PACA la manifestation « Fête de la science » à laquelle la médiathèque intercommunale située sur le Territoire Istres-Ouest Provence participe chaque année.

Signé le 19 Décembre 2019  
Reçu au Contrôle de légalité le 13 janvier 2020

« Les Petits Débrouillards PACA » sont également prestataire de services pour l'organisation d'ateliers d'expérimentation et l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association lui permettra, le cas échéant, de bénéficier de tarifs préférentiels pour l'organisation de tels ateliers.

La médiathèque intercommunale située sur le Territoire Istres-Ouest Provence est chargée de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de la population.

Elle contribue à la construction et au développement sur le Territoire Istres-Ouest Provence, d'une politique active, dynamique et vivante en matière culturelle.

Par délibération n° CSGE 021-5959/19/BM du Conseil de la Métropole du 16 mai 2019, la Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à l'association « Les Petits Débrouillards PACA » pour l'année 2019.

Aussi, pour permettre à la médiathèque intercommunale du Territoire Istres-Ouest Provence de bénéficier des actions mises en œuvre par l'association « Les Petits Débrouillards PACA », la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à cette association au titre de l'année 2020.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 15 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 021-5718/19/CM du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° CSGE 021-5959/19/BM du Conseil de la Métropole du 16 mai 2019 portant adhésion de la Métropole à l'association « Les Petits Débrouillards PACA » pour l'année 2019.

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que l'association « Les Petits Débrouillards PACA » a pour objet de favoriser, auprès de tous et plus particulièrement des enfants et des jeunes, l'intérêt pour les sciences et les techniques et à en permettre la connaissance, la pratique et la diffusion par une démarche participative, expérimentale et ludique ;
- Que pour permettre à la médiathèque intercommunale du Territoire Istres-Ouest Provence de bénéficier des actions mises en œuvre par l'association « Les Petits Débrouillards PACA », la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite adhérer à cette association au titre de l'année 2020 ;
- Qu'il convient d'approuver la cotisation annuelle pour l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association.

**Délibère**

**Article 1 :**

Sont approuvés l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association « Les Petits Débrouillards PACA » pour l'année 2020 et le paiement de la cotisation correspondante d'un montant de 15 euros.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits dans le Budget Principal, chapitre 011, nature 6281, sous réserve de l'adoption du Conseil de la Métropole des budgets 2020.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Culture et Equipements culturels

Daniel GAGNON